

Projet de covoiturage en véhicules-école

Trois jeunes entrepreneurs lyonnais travaillent sur un projet de co-voiturage faisant appel à des véhicules-école. Une initiative a but social et pédagogique.

L'idée leur est venue il y a quatre ans, durant leur formation au permis. Habitant dans la banlieue lyonnaise, les trois jeunes alors âgés de 18 ans devaient parfois attendre longtemps le bus pour se rendre à la gare. « On voyait passer des véhicules-école avec l'élève au volant et le moniteur à côté, sans personne à l'arrière du véhicule », raconte **Cyprien Bardonnnet**. « Et compte tenu de l'engouement pour le covoiturage, nous nous sommes dit que l'on pourrait créer une plateforme sur laquelle les auto-écoles pourraient enregistrer leurs trajets afin de transporter des passagers. »

Si le projet de ce service baptisé Carl Move a été testé en mai dernier, à Autun, en Saône-et-Loire, il reste encore des détails à régler pour que le concept soit juridiquement bordé. En effet, les jeunes concepteurs



Les places vides pourraient être utilisées pour faire du co-voiturage.

ont souscrit une assurance spécifique pour couvrir l'élève qui conduit, l'enseignant et les passagers utilisateurs, mais ils entendent développer l'aspect pédagogique de cette formule.

Un aspect pédagogique

Selon eux, outre l'intérêt social qui consiste à proposer un moyen de transport peu onéreux pour l'usager faisant appel au service, l'élève doit en tirer des bénéfices dans le cadre de sa formation. « Il n'est pas

question de faire de la concurrence déloyale aux taxis en mettant des élèves comme chauffeur, déclare Cyprien Bardonnnet. Carl Move ne peut s'utiliser que dans des conditions bien précises, à savoir durant un cours de conduite, sur un trajet n'excédant pas 20 km autour de l'auto-école et « la course » ne doit pas durer pendant tout le cours. »

Un des bénéfices avancé par les jeunes entrepreneurs consiste à habituer l'élève à

transporter des personnes qu'il ne connaît pas à bord de la voiture sans pour autant stresser. « C'est une excellente façon de ne pas perdre tous leurs moyens le jour de l'examen face à l'examineur ou plus tard s'ils prennent des gens en covoiturage. Cela permet également de gérer la montée et la descente d'un passager ou d'apprendre à suivre un itinéraire en autonomie avec un GPS, en sachant réagir s'il y a des travaux ou simplement des bouchons ».

Une initiative bien accueillie

Pour l'heure, le barème des trajets et les modalités de paiement n'ont pas encore été fixés. Mais des auto-écoles, des fédérations de la profession ou encore des associations sociales les ont contactés. « Nous sentons qu'il y a une vraie attente », se réjouit Cyprien Bardonnnet. ■ S. A.